

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le dix janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 4 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 27

PRÉSENTS : BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – MINASSIAN Brigitte – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – PUTOD Josette – COURSAT Robert – CHOSSON Jean-Claude – ASTRUC Christian – GUICHARD Andrée – COHEN Thierry.

EXCUSÉS : GAUTIER Colette (procuration GAUTIER Pierre)
RIVIERE-PROST Marie-Thérèse (procuration VOIRIN Pierre)
MICHAUD Nathalie (procuration REY Rachel)

ABSENT : FAUBLADIER Danielle

Monsieur Jean-Jacques BRUN déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Pierre VOIRIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte. Monsieur Jean-Jacques BRUN fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Jacques BRUN invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2011 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Subvention Agence de l'Eau

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, accepte cette question supplémentaire.

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 11 janvier 2012

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

2012/1/01/7.5 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2012 - AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL (RESIDENCE 2000) POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement d'un local situé Grande Rue – Résidence 2000 pour la création d'un Relais d'Assistants Maternelles comprenant notamment:

- Création d'un SAS
- Travaux de peintures, faux-plafond, plomberie, menuiseries et électricité (chauffage, alarme),
- Réfection des sols conformes aux normes
- Création d'une enseigne extérieure

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2012, dans le cadre du patrimoine bâti.

Le coût de l'opération est estimé à 55 000,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants en section d'investissement.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à hauteur de 60% selon le plan de financement ci-joint :

- Montant total estimé de l'opération :	55 000,00 € H.T.
- Subvention DETR sollicitée de 60 % de	33 000,00 €
- Montant de l'opération :	65 780,00 € T.T.C.
- Autofinancement et emprunts prévisionnels :	32 780,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DONNE son ACCORD** pour les travaux susvisés ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée ;
- **APPROUVE** les devis présentés pour un montant total estimé de 55 000,00 € H.T. ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à hauteur de 60 % auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2012 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

**2012/1/02/7.5 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR) EXERCICE 2012 - MAISON DES SOCIÉTÉS - RENOVATION DU
REZ-DE-CHAUSSEE ET DE L'ÉTAGE**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet des travaux de rénovation du rez-de-chaussée et de l'étage de la « Maison des Sociétés » située impasse des Buttes Roues et mis à disposition d'associations :

- Démolition de cloisons
- Rénovation des peintures, sols et murs,
- Création de sanitaires pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2012, dans le cadre du patrimoine bâti.

Le coût de l'opération est estimé à 70 000,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants en section d'investissement.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à hauteur de 60 % selon le plan de financement ci-joint :

- Montant total estimé de l'opération :	70 000,00 € H.T.
- Subvention DETR sollicitée de 60 % de	42 000,00 €
- Montant de l'opération :	83 720,00 € T.T.C.
- Autofinancement et emprunts prévisionnels :	41 720,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DONNE son ACCORD** pour les travaux susvisés ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée ;
- **APPROUVE** les devis présentés pour un montant total estimé de 70 000,00 € H.T. ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à hauteur de 60 % auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2012 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

**2012/1/03/7.5 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR) EXERCICE 2012 - VESTIAIRE RUGBY DU DEVES -
ÉTANCHEITE TOITURE TERRASSE ET MISE EN SECURITE DU BATIMENT**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'étanchéité de la toiture et de la mise en sécurité du bâtiment vestiaire rugby situé sur le Complexe Sportif du Devès :

- Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse
- Réfection intérieure des vestiaires et douches
- Mise en sécurité du bâtiment

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2012, dans le cadre du patrimoine bâti.

Le coût de l'opération est estimé à 75 000,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants en section d'investissement.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à hauteur de 60 % selon le plan de financement ci-joint :

- Montant total estimé de l'opération :	75 000,00 € H.T.
- Subvention DETR sollicitée de 60 % de	45 000,00 €
- Montant de l'opération :	89 700,00 € T.T.C.
- Autofinancement et emprunts prévisionnels :	44 700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DONNE son ACCORD** pour les travaux susvisés ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée ;
- **APPROUVE** les devis présentés pour un montant total estimé de 75 000,00 € H.T. ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à hauteur de 60 % auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2012 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

2012/1/04/7.5 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2012 - ECOLE PRIMAIRE FLEVIEU ET CHATEAU : INSTALLATION DE CHAUDIERES A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE (HPE)

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'installation de nouvelles chaudières à Haute Performance Energétique (HPE) à l'Ecole Primaire de Fléviu et au Château de la Porte.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2012, dans le cadre du patrimoine bâti répondant à la norme de développement durable : Haute Performance Energétique (HPE).

Le coût de l'opération est estimé à 35 000,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants en section d'investissement.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à hauteur de 60 % selon le plan de financement ci-joint :

- Montant total estimé de l'opération :	35 000,00 € H.T.
- Subvention DETR sollicitée de 60 % de	21 000,00 €
- Montant de l'opération :	41 860,00 € T.T.C.
- Autofinancement et emprunts prévisionnels :	20 860,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DONNE son ACCORD** pour les travaux susvisés ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée ;
- **APPROUVE** les devis présentés pour un montant total estimé de 35 000,00 € H.T. ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à hauteur de 60 % auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2012 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2012/1/05/7.6 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

- **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement des Syndicats et des Associations suivantes :

- S.I.R.C.A.T. (handicapés adultes),
- COPARLY,
- Maison des 5 Espaces,
- S.M.I.R.I.L. (Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône, des Iles et des Lônes),
- S.I.G.E.R.L.y.

Par ailleurs, à la demande de certains syndicats,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des versements par acompte ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens.

2012/1/06/7.5 - CONVENTION COMMUNE DE TERNAY / MAISON DES 5 ESPACES : ANIMATION CULTURELLE : PARTICIPATION FINANCIERE 2012

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal le programme d'animations culturelles mis en œuvre auprès des élèves des écoles publiques préélémentaires et élémentaires de Ternay, par la Maison des 5 Espaces et sa délibération n° 23/94 du 17 février 1994 relative à la mise en place de la convention définissant ces prestations et l'engagement financier de la Commune qui en résulte.

La contribution pour 2012 s'élève à 14 025 euros. La dépense sera prévue à l'article 6228/33 du Budget Communal 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONDUIT** cette convention ;
- **DONNE SON ACCORD** pour le versement de cette contribution de 14 025 euros qui sera prévue au Budget Communal 2012 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

2012/1/07/7.5 - AVANCE SUR SUBVENTION 2012 POUR LA MAISON DES 5 ESPACES

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, propose d'allouer une avance sur la subvention 2012 à la Maison des 5 Espaces d'un montant de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une avance de 15 000 euros sur la subvention 2012 à la Maison des 5 Espaces ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2012 à l'article 6574 chapitre 65 Fonction 421.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

**2012/1/08/5.4 - COMPTE RENDU EFFECTUE DANS LE CADRE DES
POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE**

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées,

Monsieur le Maire rend compte :

- ❖ De la mise en place et de la signature d'un avenant n°1 en plus-value pour les travaux d'extension de l'Ecole de Flévieu – lot 1 (déconstruction maçonnerie) avec l'entreprise CARRION TP – 29 Bis Rue Francine Fromont – 69120 VAULX en VELIN pour un montant de 340,00 € HT soit 406,64 € TTC,
- ❖ De la mise en place et de la signature d'un avenant n°1 en plus-value pour les travaux d'extension de l'Ecole de Flévieu – lot 10 (Electricité) avec l'entreprise DOUSSON – 39 Rue Gustave Delory – ZI de Montreynaud – 42924 SAINT ETIENNE Cedex 9 pour un montant de 946,00 € HT soit 1.131,42 € TTC,
- ❖ De la mise en place d'un contrat auprès de la Caisse de CREDIT MUTUEL un prêt d'un montant de 200.000,00 euros, d'une durée de 10 ans, au taux fixe de 4,50 %, à échéances trimestrielles, pour financer les investissements de l'année 2011.

2012/1/09/7.5 - SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal les possibilités de subventions octroyées par l'Agence de l'Eau et propose donc de solliciter une subvention au titre des études géologiques et l'élaboration d'un dossier de Loi sur l'Eau, ainsi que des travaux préconisés par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) pour la mise en conformité du plan d'eau à vocation piscicole, actuel bassin de pêche situé au Complexe Sportif du Devès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE,
- **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau, une subvention au titre des études et travaux sus visés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Jean Jacques BRUN